



brupartners
.brussels 

concertation économique et sociale
economisch en sociaal overleg

MEMORANDUM

Priorités urgentes en affaires courantes de Brupartners

Texte traité par

Conseil d'administration

Texte émis le

5 juin 2025

Brupartners est composé de 7 membres effectifs et 7 membres suppléants représentant les organisations représentatives des employeurs (BECI), de 6 membres effectifs et 6 membres suppléants représentant les organisations représentatives des classes moyennes, de 2 membres effectifs et 2 membres suppléants représentant les organisations représentatives des employeurs du non-marchand (BRUXEO) et de 15 membres effectifs et 15 membres suppléants représentant les organisations représentatives des travailleurs (6 FGTB, 6 CSC, 3 CGSLB).

BRUPARTNERS

Boulevard Bischoffsheim 26 – 1000 Bruxelles

Tél : 02 205 68 68 – brupartners@brupartners.brussels – www.brupartners.brussels

Contexte

Dans un esprit de continuité institutionnelle et de responsabilité collective, les partenaires sociaux réunis au sein de Brupartners ont entamé, bien avant les élections régionales de juin 2024, un travail de fond en vue de définir les priorités socio-économiques à mettre en œuvre durant la législature 2024-2029. Ce travail, mené de manière rigoureuse et concertée, s'inscrit dans la tradition de dialogue social et de concertation tripartite qui prévaut en Région bruxelloise depuis plus de vingt ans. Il avait vocation à être soumis au prochain exécutif afin d'ouvrir des négociations et de contribuer activement à la définition des orientations politiques régionales.

Cependant, à ce jour, la Région de Bruxelles-Capitale est confrontée à une impasse politique majeure. L'absence d'un nouveau Gouvernement et la prolongation de la gestion en affaires courantes empêchent toute perspective de négociation et de mise en œuvre des politiques attendues.

Face à cette paralysie institutionnelle, les partenaires sociaux ont décidé de prendre leurs responsabilités. Dans un souci de continuité des politiques publiques essentielles, Brupartners a identifié une série de priorités urgentes qui, indépendamment du contexte politique, doivent impérativement être prises en charge à très court terme. Ces priorités ne prétendent pas se substituer à un programme de Gouvernement, mais elles constituent un socle d'actions minimales à engager sans délai, dans l'intérêt direct des citoyens, des entreprises, des travailleurs et des services publics.

Face au blocage politique qui perdure, le Gouvernement en affaires courantes ne peut rester inactif. Il lui revient, dans les limites de son mandat, de prendre en main les dossiers les plus urgents, en vue d'assurer la continuité du service public et d'assurer une stabilité économique et sociale.

Les partenaires sociaux réaffirment leur attachement au dialogue social structuré et à la concertation tripartite comme fondement de la gouvernance bruxelloise. Ils restent disponibles pour entamer, dès que possible, les discussions avec un nouveau Gouvernement en vue de conclure un accord socio-économique complet, garant de cohérence, d'efficacité et de légitimité démocratique pour la législature à venir.

Une année sans Gouvernement : 10 priorités économiques et sociales selon Brupartners

1. Budgets et Financements

1.1 Budget 2025 et 2026

Brupartners demande à être consulté sur les projets de budget pour 2025 et 2026, avant le dépôt de ceux-ci au Parlement. Cette présentation détaillera les diverses politiques concernées (logement, mobilité, santé, ...) et rappellera les besoins en matière de planification, tant pour les budgets de fonctionnement que pour les budgets d'investissements.

1.2 Douzièmes provisoires

De manière générale, **Brupartners** demande de mener une réflexion et d'établir des lignes de conduite claires et harmonisées sur le caractère « facultatif » des subsides, alors que certains subsides sont structurants. En effet, un grand nombre de subsides sont considérés comme « facultatifs », et pourraient être rendus structurels. La sécurisation des subsides facultatifs est importante pour le bon fonctionnement des bénéficiaires et le maintien des emplois liés. L'absence de lignes de conduite claires et harmonisées a des impacts, notamment sur le secteur associatif, avec des définitions des subsides facultatifs qui sont variables selon les pouvoirs subsidants. L'indexation (ou la non-indexation) de certains subsides est également variable selon les pouvoirs subsidants (voir infra.).

Par ailleurs, **Brupartners** demande de fixer une clause de rendez-vous (encore en 2025) pour allouer les subsides 2026 si les affaires courantes perdurent encore en 2026, afin d'accélérer la liquidation des montants, simplifier le reporting et sécuriser les subsides facultatifs.

Enfin, **Brupartners** insiste sur le financement nécessaire jusque fin 2025 des subsides facultatifs pour le secteur social-santé, lors de la prochaine tranche de crédits provisoires. Il s'agit majoritairement de financements historiques, renouvelés chaque année et indispensables à la réalisation de missions sociétales importantes. **Brupartners** estime qu'il n'est pas possible de continuer à gérer ces projets à la petite semaine (de 3 mois en 3 mois, sans perspective et sans indexation). Il est dès lors important de permettre à ces projets de fonctionner avec une perspective positive jusque fin décembre 2025, en bénéficiant d'une seule dernière tranche de crédits provisoires (6/12èmes à la place de 2 tranches de 3/12èmes).

1.3 Indexations

Brupartners réclame une réflexion générale sur l'indexation des enveloppes de financement (subsides/subventions, dotations, allocations/aides sociales, etc.), en identifiant les effets induits, sur les secteurs et les travailleurs concernés, de la réforme du Gouvernement fédéral consistant à indexer les allocations sociales et les barèmes de la fonction publique à partir du 3ème mois qui suit le mois de dépassement de l'indice pivot. Suite à la décision du Gouvernement fédéral, les mécanismes d'indexation des salaires dans le secteur privé ne seront pas modifiés. Par effet domino, certains secteurs privés non marchands devraient appliquer l'indexation des salaires de leur personnel dès le mois qui suit le dépassement de l'indice-pivot alors que leurs subsides, dont la réglementation fait référence à la loi fédérale sur l'indexation, ne seraient indexés qu'à partir du 3ème mois. Cette décision risque donc d'engendrer un décalage à charge des employeurs. Ceux-ci ne peuvent pas attendre 2 mois de plus avant de bénéficier des financements publics nécessaires à la continuité des services et à la neutralité budgétaire. De même, les institutions concernées doivent attendre l'indexation des salaires et des allocations sociales avant de pouvoir augmenter leurs tarifs de soins et d'hébergement.

Brupartners demande en conséquence de mettre en place une adaptation législative des réglementations concernant l'indexation des subsides et des tarifs.

1.4 Renolution

Après deux interruptions du dispositif en 2024, la confiance des citoyens et du secteur de la rénovation énergétique est fortement ébranlée, menaçant les dizaines de milliers d'emplois et la pérennité de nombreuses entreprises bruxelloises. Pour **Brupartners**, la relance des primes est importante et urgente d'une part pour éviter une crise structurelle dans le secteur mais également afin de respecter les objectifs climatiques de 2033 et 2045. Les acteurs de Renolution ont travaillé sur une proposition commune avec un budget maximal de 60 millions d'euros pour une reprise de ces primes au plus vite en 2025. Cette proposition représente une diminution de plus de 50% par rapport au régime de primes en 2024. Il est rappelé par ailleurs que plusieurs sources de financement et fonds dédiés existent et doivent être utilisés principalement au financement de la rénovation énergétique bruxelloise.

1.5 Fonds européens

Les enjeux liés aux financements européens méritent également une attention immédiate.

Premièrement, pour bénéficier du Fonds Social Européen (FSE) 2025 et 2026, il faut disposer d'un cofinancement des entités bruxelloises pour ces deux années. Par ailleurs les Organismes d'Insertion Socio-Professionnelle (OISP) n'ont obtenu l'agrément que pour 2025. Il importe donc de prolonger la durée de l'agrément, sous peine de perdre le financement FSE et que les OISP « ferment boutique ».

Par ailleurs, **Brupartners** estime qu'il est nécessaire de permettre une reconnaissance pluriannuelle des OISP pour permettre de postuler aux subsides européens.

Enfin, le FEDER offre un cofinancement européen pour des projets qui contribuent au développement régional, et renforce ainsi la capacité financière de la Région, des entreprises et des organisations sociales. Il renforce également la compétitivité de la Région en soutenant des projets innovants (recherche, économie circulaire, technologies durables, etc.). Le FEDER favorise en outre l'intégration sociale et le développement économique. **Brupartners** estime qu'il est indispensable que la Région bruxelloise assure le cofinancement afin que des projets stratégiques ne soient pas reportés ou supprimés et que Bruxelles ne passe pas à côté d'opportunités en matière d'innovation, de transition et d'emploi.

1.6 Impacts financiers de diverses réformes fédérales sur la Région ou les communes bruxelloises

Les réformes décidées par la majorité fédérale en matière de chômage, de zones de police, ainsi notamment des autres postes qui pèsent lourd dans le budget des communes, dont le mécanisme de responsabilisation pension, généreront des impacts importants pour la Région et les communes bruxelloises.

Brupartners s'interroge sur les compensations de la part du Fédéral pour amortir ces impacts, ainsi que sur les soutiens qui seront mis en place au niveau régional. Quelle contractualisation entre soutien régional et inscription des communes dans les stratégies régionales (logement, mobilité, ...) ?

2. Emploi et chômage

2.1 Réforme du chômage

En raison de ses caractéristiques socio-économiques, la Région de Bruxelles-Capitale est fortement touchée par la réforme fédérale de limitation des allocations de chômage à deux ans. Il est urgent de mobiliser tous les acteurs bruxellois pour répondre aux impacts de la réforme et doter Bruxelles d'une politique d'emploi et de formation ambitieuse, forte et cohérente, seul moyen d'être à la hauteur des enjeux. Il conviendra en parallèle de consolider les dispositifs d'aides sociales régionales ou communautaires nécessaires et d'assurer le droit effectif au RIS selon la législation fédérale en vigueur, afin de ne pas précariser davantage la population bruxelloise.

Brupartners demande dès lors au Gouvernement de mettre en place une Task Force rassemblant tous les acteurs qui auront un rôle à jouer dans le cadre de la préparation et de la mise en œuvre de la réponse bruxelloise. Elle devra ad minima réunir le Gouvernement, les partenaires sociaux, ACTIRIS, Bruxelles Formation, le VDAB, les CPAS, les MLE, les ALE et les représentants des structures associatives et privées de formation et de mise à l'emploi (OISP, ESMI, etc.).

Cette Task Force aura comme objectif de préparer les réformes suivantes :

- Réaliser un cadastre de toutes les structures qui participent directement ou indirectement à la formation et à la mise à l'emploi ainsi que les dispositifs d'accompagnement, d'insertion et de formation qu'elles proposent. Les missions et les dispositifs de chacune de ces structures seront analysés afin de clarifier le rôle de chacune, de garantir un accompagnement accessible et de qualité pour tous les publics, d'éviter les doublons, de maximiser les impacts au regard des objectifs et de répartir le plus efficacement les ressources.
- Renforcer la transparence du marché de l'emploi via une meilleure connaissance des offres d'emploi disponibles en Région bruxelloise.
- Sur base de ce travail, chaque opérateur se verra doter de missions claires et des synergies pourront être créées. Tant ACTIRIS que Bruxelles Formation et le VDAB doivent rester les portes d'entrée respectives pour la mise à l'emploi et la formation, indépendamment du statut ou du type d'allocation reçu par les Bruxellois. Une ligne de commandement unifiée sera ainsi dessinée. Les modalités de coopération entre les CPAS et les services régionaux d'emploi et de formation seront déterminées.
- Au-delà la question des publics-cibles prioritaires et d'une attention particulière aux jeunes NEET, il conviendra de s'assurer que chaque Bruxellois puisse bénéficier d'un parcours d'accompagnement et de formation adéquat et adapté à la limitation dans le temps. Une offre d'emploi finale devra également être proposée à chaque chercheur d'emploi avant la fin de son indemnisation au chômage. Il faudra également qu'un contact soit pris par ACTIRIS dès l'inscription du demandeur d'emploi afin de déterminer les éléments de ce parcours.
- Identifier les primes et les dispositifs de soutien à l'emploi et à la formation impactés par la réforme (afin d'analyser leur fonctionnement et de vérifier l'impact de la réforme sur chacun de ces outils) et prendre des mesures afin de les mettre en conformité avec la nouvelle donne fédérale et assurer que les primes et les dispositifs de soutien à l'emploi soient toujours mobilisables par les employeurs.

- Lancer une campagne de communication pour, d'une part, sensibiliser les chercheurs d'emploi aux nouvelles mesures et, d'autre part, communiquer sur les opportunités d'emplois en Région de Bruxelles-Capitale ou dans son hinterland.
- Pousser une réforme de l'équivalence des diplômes auprès des Gouvernements communautaires. Il est nécessaire de procéder rapidement à une réforme importante des procédures d'équivalence afin d'augmenter l'employabilité et le bien-être au travail des personnes d'origine étrangère en recherche d'emploi à Bruxelles.

3. Attractivité économique

3.1 Mobilité et accessibilité

Brupartners identifie une série d'adaptations et/ou de décisions d'urgence destinées à améliorer l'accessibilité et la mobilité, pour répondre aux besoins des Bruxellois, des entreprises, des indépendants et des travailleurs :

- Investissements urgents (quais, tunnels) ;
- Gestion des chantiers du METRO 3 (accessibilité et mise en œuvre du Pacte Toots II) ;
- Implication de la Région de Bruxelles-Capitale dans les discussions sur les travaux du Ring, et communication active sur ceux-ci et la mobilité alternative ;
- Aménagement du territoire (blocs de béton & barricades bleu-jaunes).

3.2 Sécurité

Des quartiers jadis animés par le commerce et la convivialité sont déstabilisés désormais par des trafiquants et des gangs. Des fusillades éclatent jusque dans les transports en commun. La police intervient sans relâche, mais aucune stratégie de fond ne voit le jour. Cette insécurité a des conséquences lourdes : pour les services publics bruxellois et communaux, pour les entreprises, pour les travailleurs, qui ne se sentent plus en sécurité sur le trajet du travail et surtout pour le bien-être des occupants de ces quartiers.

Brupartners estime qu'il est essentiel que le Gouvernement fédéral, le Gouvernement bruxellois, les Bourgmestres, le Procureur du Roi se mettent autour de la table pour avoir un pilotage politique clair et à la hauteur des enjeux et élaborer une stratégie territoriale allant de la prévention en renforçant les 1^{ère} lignes social/santé à la coordination des forces en présence (police, police ferroviaire, agents de sécurité de la STIB, ...).

4. Social et santé

4.1 Norme de croissance et financement

Brupartners réclame de prévoir une norme de croissance pour répondre à l'augmentation des demandes en soins de santé, notamment en santé mentale, assuétude, aide à domicile, ... et une adaptation des enveloppes budgétaires pour répondre aux besoins en action sociale, entre autres dans le secteur du sans-abrisme.

Pour rappel, le Bureau fédéral du Plan estime une norme de croissance pour la période 2025-2029 de 3,2 % par an¹ et la Région bruxelloise fait actuellement face à une absence de norme depuis 2 ans déjà.

Les différents investissements soutiennent également une politique de prévention budgétaire limitant les coûts futurs supplémentaires à charge des pouvoirs publics. Il en va de même pour les investissements d'infrastructures de soins : ceux-ci sont essentiels pour garantir un bon entretien du bâti actuel et prévoir l'avenir.

¹ [Bureau fédéral du Plan, Perspectives économiques 2024-2029](#) (juin 2024), page 16